

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 25 janvier 2016, a adopté les règlements suivants :

- 16-010 Règlement autorisant un emprunt de 225 000 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier**
- 16-011 Règlement autorisant un emprunt de 23 330 000 \$ pour le financement de travaux de réfection, de remplacement et de réaménagement de structures routières**
- 16-012 Règlement autorisant un emprunt de 8 500 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la réfection des terrains de balle**
- 16-013 Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques**

Ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 7 mars 2016. Ils entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 11 mars 2016

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon